



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 95647

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le développement des sectes dans notre pays. En effet, d'après diverses informations parues tant dans la presse que dans certains rapports, notamment parlementaires, ces sectes se développent depuis plusieurs années dans les banlieues, dans les départements d'outre-mer, par l'intermédiaire d'organismes de formation professionnelle en direction de la jeunesse. Ces informations sont inquiétantes dans le contexte de tension actuel. Il lui demande donc de lui préciser l'action qu'il compte mener dans ce domaine. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le développement des sectes dans notre pays et sur l'action qu'il compte mener dans ce domaine. D'après diverses informations parues tant dans la presse que dans certains rapports, ces sectes se développent depuis plusieurs années dans les banlieues, dans les départements d'outre-mer, par l'intermédiaire d'organismes de formation professionnelle en direction de la jeunesse. L'action des services de l'État en matière de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires coordonnée par le Premier ministre - Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) - s'est poursuivie en 2006 et a conduit son président, M. Jean-Michel Roulet, à présenter son rapport annuel, lequel a été publié le 24 janvier 2007 par la Documentation française et est depuis consultable en ligne sur le site www.miviludes.pm.gouv.fr. Ce rapport propose une analyse novatrice des dangers auxquels les demandeurs d'emploi, les salariés mais aussi les entreprises et organisations peuvent être confrontés et incite au développement de pratiques d'intelligence économique et sociale. L'année 2006 a également été marquée par le rapport de la troisième commission d'enquête parlementaire intitulé : « L'enfance volée. Les mineurs victimes de sectes ». Dans le prolongement de son rapport dont plusieurs chapitres traitent du risque sectaire dans le domaine économique et décrivent les enjeux d'une confrontation entre mouvements à caractère sectaire et milieux professionnels, la Miviludes met actuellement en oeuvre un projet de guide à destination des acteurs de la vie économique et des institutions à vocation économique et sociale sur le thème « Risque sectaire et enjeux économiques et professionnels ». L'action conjuguée des pouvoirs publics et des parlementaires mais aussi des réseaux associatifs d'aide et de défense des individus et des familles permet une plus grande vigilance et une meilleure information des individus et des responsables publics et privés. Elle vise notamment celles et ceux qui oeuvrent dans les domaines de l'insertion professionnelle, de l'emploi et de la formation professionnelle et qui ont en charge les publics les plus fragiles. S'agissant plus particulièrement de la formation, une vigilance accrue s'exerce depuis l'année 2000 notamment lors de l'enregistrement des organismes de formation ou lors de contrôles exercés a posteriori par les services de contrôle de la formation professionnelle. Elle doit permettre ainsi d'exclure du champ de la formation professionnelle continue toute personne physique ou morale qui poursuivrait d'autres objectifs que ceux assignés à la formation continue ou qui aurait pour but ou pour effet de porter atteinte aux libertés de la personne, à sa dignité et à sa personnalité. La législation applicable vise aussi à protéger les entreprises et les individus de toute mention publicitaire de nature à les induire en erreur sur les

conditions d'accès aux formations proposées, leurs contenus, leurs sanctions ou leurs modalités de financement. Ces dispositions, renforcées en 2004 et 2005, concourent aux objectifs assignés à la formation professionnelle continue par le législateur en matière d'insertion professionnelle, d'emploi et de développement des compétences, objectifs partagés, comme le sait l'honorable parlementaire, entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95647

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5620

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4129